

LE QUARTIER CONCERNÉ



Point d'apport volontaire



LOGNES

LES BIODÉCHETS

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Quartier Le Village de Lognes



LA VALORISATION

- > Les biodéchets collectés seront envoyés dans une unité de méthanisation agricole afin d'être valorisés en fertilisant pour les sols ou en biogaz.
- > Les biodéchets compostés seront valorisés en fertilisant pour les sols 100 % naturel.



L'EXPÉRIMENTATION

La ville de Lognes a souhaité participer à l'expérimentation du tri des biodéchets menée par le SIETREM. À l'issue de celle-ci et grâce à vos retours, des solutions de tri à la source spécifiques et adaptées à chaque typologie d'habitat seront déployées en 2024 à l'échelle de tout le territoire du SIETREM, soit sur 31 communes.

Un doute ? une question ? Une demande de matériel ?

biodechet-sietrem@sietrem.fr

www.sietrem.fr



Les biodéchets sont composés des restes de nos assiettes.

À l'échelle du territoire du SIETREM, ils représentent en moyenne 14,5 % de nos ordures ménagères.

Dans une démarche vertueuse de gestion des déchets et afin de se conformer à la loi qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets à la source, le SIETREM expérimente une gestion différenciée des déchets alimentaires biodégradables dans le quartier Le Village de la ville de Lognes

QUE FAIRE DE SES BIODECHETS ?

• Pour les particuliers en habitats pavillonnaires ou collectifs

> COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Des conteneurs adaptés à ce type de déchets sont fournis sur demande aux logements individuels et automatiquement pour les logements collectifs du quartier Le Village.

Les règles de présentation à la collecte restent les mêmes que celles mises en place pour les autres flux de déchets : bacs à sortir la veille au soir ou avant 5h le matin de la collecte, le plus près possible de la chaussée, sans gêner la circulation des piétons.

Cette nouvelle collecte s'ajoute à celles déjà existantes et s'effectue 1 fois par semaine, **tous les vendredis**.

> DÉPÔT EN APPORT VOLONTAIRE

1 borne d'apport volontaire, située à l'angle de la rue de la mairie et de la rue Bouquet est à la disposition des habitants qui vivent à proximité de cet équipement.

Les Lognots résidant en habitats collectifs ou dans les logements concernés par l'apport volontaire peuvent contacter le SIETREM par mail à l'adresse biodechet-sietrem@sietrem.fr pour obtenir un bioseau permettant de transporter les biodéchets jusqu'au bac situé dans le local poubelle ou jusqu'au point d'apport.

> COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les personnes qui pratiquent d'ores et déjà le compostage individuel sont invitées à maintenir ce mode de gestion vertueux. Les composteurs sont à commander sur le site sietrem.fr (une participation de 20 € vous sera demandée). Retrouvez toutes les informations sur le site internet du SIETREM.



• Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets (moins de 5 tonnes par an)

> COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Les modalités de ce mode de collecte en porte-à-porte (bacs, règlement de collecte...) sont les mêmes que pour les particuliers.

Les biodéchets à déposer dans le bac marron



REFUSÉS

